



## 14ème législature

|  |  |  |
|--|--|--|
| <b>Question N° :</b><br><b>102051</b>  | De <b>Mme Véronique Louwagie</b> ( Les Républicains - Orne ) | <b>Question écrite</b>   |
| <b>Ministère interrogé</b> > Environnement, énergie et mer   |  | <b>Ministère attributaire</b> > Transition écologique et solidaire |
| <b>Rubrique</b> > déchets, pollution et nuisances  | <b>Tête d'analyse</b> > air                                  | <b>Analyse</b> > vignettes anti-pollution. perspectives.           |
| Question publiée au JO le : <b>24/01/2017</b><br>Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b><br>Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat) |  |  |

### Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur le déploiement des vignettes Crit'Air, dont l'entrée en vigueur est intervenue le 16 janvier 2017. L'adjoint à la maire de Paris a déclaré qu'il fallait continuer à communiquer, car au 6 janvier, seuls 500 000 franciliens avaient commandé leur vignette, ce qui traduit un manque d'information manifeste. Or une certaine méconnaissance existe, notamment pour les provinciaux devant se rendre à Paris, certains s'interrogeant sur le périmètre d'application du dispositif. Elle lui demande donc de bien vouloir lui préciser les limites géographiques de l'application du dispositif et les mesures d'information complémentaires qu'elle envisage de prendre, tant en direction des franciliens que des provinciaux.